

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 17 décembre
2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	10 décembre 2021
Date d'affichage :	10 décembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2021/12/71 (nomenclature 3.3)

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - AUBRY Charlène - RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

Absents excusés : POISSON François, LE BUHAN Erwan, MORIN Sabine, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault.

Procuration :

POISSON François à HAMON Jean-Paul ;
MORIN Sabine à THERIN Emmanuel ;
BOQUEHO Stéphanie à QUEMARD Bertrand ;
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine ;
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Objet : Protocole de résiliation du bail entre la Ville de Quintin et La Poste

Rapporteur : Nicolas CARRO

Considérant que par acte sous seing privé en date du 25 juillet 2005, la Poste a conclu avec la Commune un bail commercial d'une durée de neuf années ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2005 pour se terminer le 30 septembre 2014 et portant sur les locaux sis à QUINTIN (22800) – 9 Place de la République et actuellement occupés par le Bureau de La Poste.

Considérant que le bail a été prolongé par tacite reconduction du 01 octobre 2014 au 30 juin 2017.

Considérant que par exploit d'huissier, le bail a été renouvelé le 1^{er} juillet 2017 pour une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Considérant la vacance des locaux occupés par le Bureau de La Poste depuis 2020 en raison de la vétusté du bâtiment communal ;

Considérant les échanges de courriel entre la Ville de Quintin et La Poste permettant de faciliter la relocalisation des Bureaux de La Poste vers le 3, Place 1830, bureau anciennement occupé par BNP PARIBAS ;

Par courriel en date du 28 juin 2021, La Poste demandait à la Ville de Quintin de suspendre le paiement de ses loyers du bureau de poste actuel du 1^{er} juillet 2021 au 31 janvier 2022.

Par courriel du 18 octobre, la municipalité n'entendait pas suspendre le paiement des loyers du bureau de poste actuel du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 considérant que les locaux étaient toujours occupés avec la présence de mobilier.

Par courriel du 23 novembre 2021, La Poste proposait de libérer le bureau de poste actuel au 28 février 2022 et résilier le bail d'un commun accord.

Considérant la délocalisation effective du bureau de poste au cours du premier trimestre 2022 au 3, Place 1830, 22800 QUINTIN ;

Vu le projet de protocole de résiliation établi par la Poste convenant d'un commun accord la résiliation du bail commercial au 28/02/2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer le protocole de résiliation ainsi présenté à intervenir entre La Poste et la Commune.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

